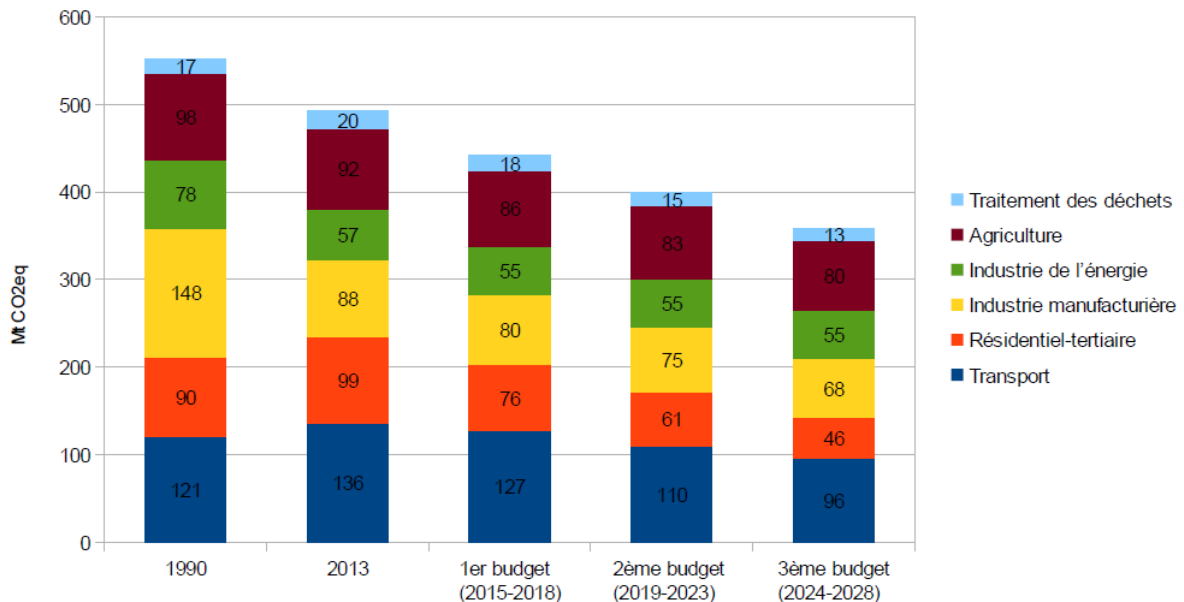


**Orientations et objectifs de la SNBC
- Perspective régionale -**

La stratégie nationale bas carbone a été approuvée par le décret n° 2015-1491 du 18 novembre 2015. Elle précise les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone. Elle vise à la fois le long terme et le moyen terme : pour les 3 périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028, le même décret arrête un budget carbone, correspondant au plafond d'émissions moyennes annuelles à ne pas dépasser. La stratégie propose également une répartition sectorielle indicative des émissions.

Répartition sectorielle indicative



La SNBC et la PPE seront révisées d'ici fin 2018. A l'occasion de cette révision, un nouveau budget carbone 2029-2033 sera institué. Les options de réduction des émissions à l'horizon 2050 seront précisées, et les conditions d'une neutralité carbone au cours de la seconde moitié du 21ème siècle seront analysées.

I - Articulation entre la SNBC et les SRADDET (ou SRCAE)

Le code de l'environnement (article L. 222-1 B ¹) prévoit une prise en compte de la SNBC par les schémas régionaux (SRADDET, SRCAE ou SAR).

¹ « III - L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs prennent en compte la stratégie bas-carbone dans leurs documents de planification et de programmation qui ont des incidences significatives sur les émissions de gaz à effet de serre. »

Comme le précise la SNBC, « les acteurs régionaux et locaux ont un rôle déterminant pour la mise en œuvre de la stratégie ». Les acteurs territoriaux et notamment Régions de France sont associés au travail de révision de cette stratégie qui s'engage en 2017.

II - Contenu de la SNBC pouvant être porté à la connaissance des Régions pour prise en compte dans les SRADET

Des fiches de décryptage de la SNBC à destination des collectivités sont actuellement en cours d'élaboration. Pour chaque secteur, ces fiches synthétisent les mesures nationales ainsi que les recommandations de la stratégie et des leviers d'action plus spécialement adaptés à une mise en œuvre territoriale.

Ces fiches sont disponibles sur le site internet du MTES au lien suivant : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/actions-des-entreprises-et-des-collectivites-climat#e1>.

- *Décryptage SNBC – Bâtiments résidentiels et tertiaires*
- *Décryptage SNBC – Transports*
- *Décryptage SNBC – Agriculture et sylviculture*
- *Décryptage SNBC – Forêt-biomasse*
- *Décryptage SNBC – Energie*
- *Décryptage SNBC – Industrie*
- *Décryptage SNBC – Déchets*

La SNBC est disponible ici : http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNBC_Strategie_Nationale_Bas_Carbone_France_2015.pdf.

Son résumé pour décideurs (20 pages) est disponible ici : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/R%C3%A9sum%C3%A9%20pour%20d%C3%A9cideurs%20%2820%20pages%29%20de%20la%20strat%C3%A9gie%20nationale%20bas%20carbone%20%28version%20fran%C3%A7aise%29.pdf>.

Ses grandes orientations figurent dans la brochure (4 pages) téléchargeable ici : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Brochure%20sur%20la%20strat%C3%A9gie%20nationale%20bas%20carbone%20%28version%20fran%C3%A7aise%29.pdf>.

Ces trois documents existent également en version anglaise disponibles ici : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone#e2>.